

- SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 04 MARS 2021 -

L'an deux mille vingt et un, le JEUDI 04 MARS, à 19H30, le Conseil Municipal de CHAMPNETERY, régulièrement convoqué le 26-02-2021, s'est réuni Salle Polyvalente « Albert Champeau », sous la Présidence de M. Michaël KAPSTEIN, Maire.

Présents :

M. Christian RAPAUD, Mme Aurélie REMENIERAS, M. Pascal ROUX, M. Jérôme DAUGE, M. Adrien VANDIJK, M. Michaël KAPSTEIN, Mme Nathalie DUMAS, M. Thibaut GRIMAND, M. Arnaud LAURENT, M. Stéphane TERTRAIS, M. Vincent LONTRADE, M. Jean-Pierre BOYER.

Absents : Mme Noémie VERGNIAULT (excusée), Mme Yaël MALIGNAC (excusée) et Mme Sonia POSTIC (excusée).

Procurations : Mme Noémie VERGNIAULT (procuration donnée à M. Adrien VANDIJK), Mme Yaël MALIGNAC (procuration donnée à Mme Aurélie REMENIERAS) et Mme Sonia POSTIC (procuration donnée à M. Michaël KAPSTEIN).

M. Thibaut GRIMAND a été élu **secrétaire**.

L'état d'urgence sanitaire, qui a été rétabli à compter du 17/10/2020, par décret n°2020-1257 du 14/10/2020, a été prorogé jusqu'au 16/02/2021 inclus, par la loi n°2020-1379 du 14/11/2020. Le IV de l'article 6 prévoit que le quorum est fixé au tiers de l'effectif, apprécié sur les seuls membres présents. La condition de quorum (1/3 de l'effectif = 05) est remplie.

Le II de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 réactive la possibilité, pour les Collectivités Territoriales, de réunion de l'organe délibérant sans public. Cette séance se déroule sans public. Elle est enregistrée et sera disponible sur le compte Facebook de la Commune.

-2021-10- VENTE DE DEUX LOTS DE TERRAIN COMMUNAL CONSTRUCTIBLE SIS DANS LE BOURG- MANDATS DE VENTE NON EXCLUSIVE-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

- AUTORISE M. le Maire à signer deux mandats de vente non exclusive avec M. Frédéric VALADE-mandataire immobilier -4, Lotissement de La Vigne-87400- Champnétery-, pour la SASU LIMO-4bis rue Joseph Cazautets-87170-Isle-, tels qu'annexés à la présente délibération, concernant la mise en vente de deux lots pour construction de maisons individuelles sur les parcelles AB 213 et AB 211 sises dans le Bourg de Champnétery, dont la Commune est propriétaire ;
- AUTORISE M. le Maire à déposer les documents d'urbanisme nécessaires, en vue de la mise en vente de ces deux lots ;
- AUTORISE M. le Maire à commander le bornage et la division parcellaire nécessaires au cabinet de Géomètres Brisset Veyrier Mesures SELARL-24 rue du 19 Mars 1962-87350-Panzol- ;
- DIT que les frais de Géomètre seront inscrits au BP 2021 ;
- DECIDE de fixer le prix de vente de ces lots à 10 €/m².

-2021-11- COMPTES DE GESTION 2020 :

Les Comptes de Gestion 2020 sont présentés par M. le Maire.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

-statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
-statuant sur l'exécution des budgets Principal, et annexe du service de l'Eau Potable de l'exercice 2020, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

DECLARE que les Comptes de Gestion des Budgets Principal et annexe du service de l'Eau Potable, dressés, pour l'exercice 2020, par M. le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

M. le Maire cède la Présidence au Doyen d'Age: M. Jean-Pierre BOYER et quitte la salle de réunion du Conseil.

-2021-12- COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 :

En l'absence de Monsieur Michaël KAPSTEIN, Maire,
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre BOYER, délibère sur les Comptes Administratifs Principal et annexe du service de l'Eau Potable de l'exercice 2020, dressés par M. le Maire, après s'être fait présenter ces Comptes Administratifs 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 14 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

- **DONNE ACTE** de la présentation faite des Comptes Administratifs de l'exercice 2020, lesquels peuvent se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL	2020		2020		2020	
Résultats reportés		327 495 85		83 207 76		399 703 61
Opérations de l'exercice	243 270 71	402 800 11	83 569 89	20 392 11	126 840 60	489 201 55
TOTAUX	243 270 71	729 295 96	83 569 89	103 689 87	126 840 60	881 205 16
Résultats de clôture		376 035 35		79 029 31		455 064 66
Restes à réaliser	0 00	0 00	12 752 00	8 500 00	12 752 00	8 500 00
TOTAUX CUMULÉS		376 035 35	12 752 00	87 529 31	12 752 00	463 564 66
RÉSULTATS DÉFINITIFS		376 035 35		74 777 31		450 812 66

COMPTE ANNEXE POUR le SERVICE de l'EAU POTABLE

LIBELLÉ	2020		2020		2020	
	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)	DÉPENSES ou DÉFICIT (4)	RECETTES ou EXCÉDENTS (4)
Résultats reportés		54 209 97		153 651 05		208 461 02
Opérations de l'exercice	25 132 90	35 225 75	170 369 12	28 271 12	195 502 02	101 707 15
TOTAUX	25 132 90	90 435 72	170 369 12	181 922 17	195 502 02	310 168 17
Résultats de clôture		65 209 89		59 159 35		124 369 24
Restes à réaliser	0 00	0 00	37 861 00	0 00	37 861 00	0 00
TOTAUX CUMULÉS		65 209 89	37 861 00	59 159 35	37 861 00	124 369 24
RÉSULTATS DÉFINITIFS		65 209 89		11 298 35		79 508 24

Les mentions inutiles.
municipal, conseil d'adminis-
ou comité.
ou Président.
Dépenses) et les «recettes»
sont inscrites sur les lignes
des «opérations de l'exercice» et («restes
à réaliser»)
Dépenses) et les «excédents»
sont inscrits sur les lignes
des «résultats de clôture» et («résultats de
clôture» et «résultats définitifs»).

- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe du service de l'eau, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2020 des Budgets Principal et annexe du service de l'Eau Potable de la Commune de Champnétery.

M. Jean-Pierre BOYER, Président, présente et donne lecture des **deux notes de synthèse** qui, en application de l'art.107 de la loi NOTRe, doivent être annexées au Comptes Administratifs Principal et annexe du service de l'Eau et publiées.

Le Conseil Municipal donne son accord quant à la proposition de ces notes de Synthèse telles que présentées.

M. le Maire reprend la Présidence de la séance.

-2021-13- ACHAT D'OUTILLAGE ET D'UN BROYEUR DE BRANCHES, DANS LE CADRE DU PROGRAMME « ZERO PESTICIDE »

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-55- du 17/08/2020 acceptant l'adhésion de la Commune à la Charte Zéro Pesticide ;

M. le Maire informe le Conseil que la Commune a entamé une procédure de demande d'aide LEADER concernant un dossier « matériel Zéro Pesticide », auprès du PETR du Pays Monts et Barrages. Les sociétés Moulinjeune SAS, Doussaud Equip Jardin, Limagri Moreau et BL PRO ont été sollicitées pour proposer une offre de prix concernant 2 lots d'outillage et matériel technique pour l'entretien des espaces verts communaux.

Il leur a été demandé d'établir **deux propositions distinctes** :

- **LOT n°01 composé de l'outillage suivant =**
 - *01 sécateur électrique
 - *01 tronçonneuse-élagueuse thermique-type professionnel-
 - *01 désherbeur thermique à air pulsé + chariot porteur
 - *01 cultivateur à batterie avec en options : 1 lame 16cm cultivion, 1 lame 22cm désherbage
 - *01 débroussailleuse avec réciprocatteur à batterie.
- **LOT n°02 =**
 - *01 broyeur de branches.

La Sté BL PRO n'a pas fait de proposition.

M. le Maire présente au Conseil les devis proposés par différentes Sociétés concernant ce matériel :

- LOT n°01

*Moulinjeune SA-PA du Ponteix-87220-Feytiat-

offre reçue en Mairie le 05/02/2021

devis d'un montant total de 7 300,83€ HT

* Doussaud Equip Jardin-2 rue Jean Mermoz-87220-Feytiat-

offre reçue en Mairie le 06/02/2021

devis d'un montant total de 6 275,90€ HT

* Limagri Moreau-2 chemin de Maleplane-87400-St Léonard de Noblat-

offre reçue en Mairie le 10/02/2021

-variante 1 (tronçonneuse élagueuse STHIL) = devis d'un montant total de 6 187,88€ HT

-variante 2 (tronçonneuse élagueuse ECHO)= devis d'un montant total de 6 049,18€ HT

- LOT n°02

*Moulinjeune SA-PA du Ponteix-87220-Feytiat-

offre reçue en Mairie le 05/02/2021

devis d'un montant total de 9 162,50€ HT (diamètre maxi= 120mm)

devis d'un montant total de 14 590,00€ HT (diamètre maxi= 150mm)

- * Doussaud Equip Jardin-2 rue Jean Mermoz-87220-Feytiat-
offre reçue en Mairie le 06/02/2021
devis d'un montant total de 12 040,00€ HT (diamètre maxi= 150mm)
- * Limagri Moreau-2 chemin de Maleplane-87400-St Léonard de Noblat-
offre reçue en Mairie le 10/02/2021
devis d'un montant total de 14 060,00€ HT (diamètre maxi=152mm)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ACCEPTE** les devis suivants :
 - ***LOT n°01** =
Devis de la société LIMAGRI MOREAU(avec choix de la tronçonneuse élagueuse ECHO),
chemin de Maleplane-87400-St Léonard de Noblat- moins-disante, d'un montant total de
6 049,18€ HT (soit 7 259,02€ TTC) , conformément au devis annexé à la présente délibération ;
 - ***LOT n°02** =
Devis de la société DOUSSAUD EQUIP JARDIN-2,rue Jean Mermoz-87220-Feytiat-, moins-
disante, d'un montant total de 12 040,00€ HT (soit 14 448,00€ TTC) , conformément au devis
annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que le financement prévisionnel de ce programme d'achat de matériel est le suivant :

Coût total du programme	=	21 707,02€ TTC
Subvention LEADER estimée (80% du coût HT)	=	14 471,00€
Fonds libres	=	7 236.02€
- **AUTORISE** M. le Maire à commander l'outillage décrit ci-dessus, aux sociétés :
LIMAGRI MOREAU retenue pour le Lot n°1
et DOUSSAUD EQUIP JARDIN retenue pour le Lot n°2;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021-C/21758-.

-2021-14- CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE POUR LA COMMUNICATION SUR LE FINANCEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- **ACCEPTE** la convention, telle que proposée par M. le Président du Conseil Départemental de Haute-Vienne et annexée à la présente délibération, entre le Département de la Haute-Vienne et la Commune de Champnétery, relative à la communication sur le financement des équipements publics.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

-2021-15- PROPOSITION DE L'ASSOCIATION « SOS MISTIGRIS 87 », CONCERNANT LA CONDUITE D' ACTIONS DE STERILISATION DES CHATS ERRANTS :

L'association d'intérêt général SOS Mistigris 87 sollicite l'autorisation d'intervenir sur le territoire de la Commune pour réaliser la stérilisation de chats errants lorsqu'un signalement leur parviendra de la part d'un des administrés de Champnétery.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 13 voix **POUR**, 0 voix **CONTRE** et 02 **ABSTENTIONS**

AUTORISE l'association SOS Mistigris 87 à conduire des actions de stérilisation des chats errants sur le territoire de la Commune.

M. Adrien VANDIJK et M. Stéphane TERTRAIS, concernés par l'objet suivant, quittent la salle de réunion et ne participent pas à la délibération suivante.

-2021-16- SUBVENTION 2021 EXCEPTIONNELLE COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE DE CHAMPNETERY POUR 2021 :

M le Maire informe le Conseil d'un courrier de l'association communale ACCA, en date du 03/03/2021, l'informant de nouvelles charges à supporter par l'association en 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 12 voix POUR, 01 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

- DECIDE de voter une subvention supplémentaire exceptionnelle de 300€ pour l'ACCA de Champnétery ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2021-C/6574-.

M. Adrien VANDIJK et M. Stéphane TERTRAIS rentrent dans la salle de réunion et prennent part aux délibérations suivantes.

2021-17- SUBVENTION 2021 AU FOYER RURAL-CENTRE SOCIAL DE SAINT LEONARD :

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une demande de 500€ de subvention formulée par Mme la Présidente de l'association Foyer Rural-Centre Social de Saint Léonard, en date du 15/02/2021.

Le Conseil Municipal souhaite que le Foyer Rural porte à sa connaissance les bilans financiers des deux dernières années, le budget prévisionnel 2021 ainsi que le nombre d'adhérents de la Commune de Champnétery bénéficiant de ses activités. Il sera ensuite délibéré de la subvention à accorder.

-2021-18- PROJET D'AMENAGEMENTS DE SECURITE SUR LA RD13 ET LIMITATION DE VITESSE DANS LE BOURG – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE-EXERCICE 2021- :

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-69- du 28/09/2020 concernant la nécessité de réaliser des aménagements de sécurité sur la RD13 et limitation de vitesse dans le Bourg et autorisant M. le Maire à solliciter les services de l'ATEC87 pour une détermination exacte des travaux à réaliser ;

Vu l'Etude Technique Détaillée proposée par l'Agence Technique Départementale ATEC 87 , concernant ces aménagements de sécurité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION

- ACCEPTE le projet dressé par l'ATEC87, dont le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 31 720,00€ HT (38 064,00€ TTC), tel qu'annexé à la présente délibération ;
 - DECIDE de solliciter une aide financière dans le cadre des amendes de police ;
 - DECIDE de programmer ces travaux dès 2021 ;
 - DIT que le financement prévisionnel de ces travaux est le suivant :
- | | |
|---|------------|
| * coût total TTC = | 38 064,00€ |
| * subvention escomptée de l'Etat (Amendes de Police) = 50 % du HT = | 15 860,00€ |
| * fonds libres = | 22 204,00€ |
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2021-C/2315-.

La séance est levée à 23h00.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

Michaël KAPSTEIN

Christian RAPAUD

Aurélie REMENIERAS

Pascal ROUX

Jérôme DAUGE



Adrien VANDIJK



Nathalie DUMAS



Vincent GRIMAND



Arnaud LAURENT



Stéphane TERTRAIS

Vincent LONTRADE



Jean-Pierre BOYER

